UCP Flash
N° 532 – 15e année
31 janvier 2011

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - http://cadresvp.free.fr/

Suites de la réforme de la catégorie B : réunion plénière du mardi 25 janvier 2011.

Sans entrer dans le détail des mesures envisagées, encore évolutives espère-t-on, et sur lesquelles nous reviendrons prochainement, les non-réponses apportées aux propositions des organisations syndicales, notamment en matière de ratio promus/promouvables, les ont conduites à former **une action intersyndicale avec une mobilisation le 7 mars 2011 sur le parvis de l'Hôtel de Ville.**

La réunion du 25 janvier a permis de mieux cerner les incohérences dont nous vous faisions part dans le dernier UCP Flash n°531.

Abandon de la logique des filières de métiers ?

Harmoniser vers le haut les statuts disparates et inégaux, devait être une ambition de la réforme de la catégorie B, tout en veillant à la continuité de la logique des filières de métiers mise en œuvre lors de la réforme de la catégorie C.

Rappelons que pour l'UCP, l'objectif de cette réforme doit être d'offrir à chaque agent la possibilité de **dérouler sa carrière de C en B et de B en A.**

Telle n'est plus la démarche de l'Administration, qui « détricote » ce qu'elle avait édifié lors de la réforme de la catégorie C, en niant la réalité des filières de métiers, telles que l'animation, la sécurité, pourtant reconnues dans les autres fonctions publiques.

En guise d'argument en faveur de fusions de corps pour le moins incompréhensibles (animateurs avec les secrétaires administratifs), l'Administration explique qu'elles augmenteront l'assiette des promouvables : ce raisonnement est faux pour le passage à la catégorie supérieure (adjoints d'animation promouvables secrétaires administratifs en cas de fusion), car c'est uniquement le nombre de postes ouverts à concours de la catégorie supérieure qui permet de calculer le nombre de postes de promotions au choix en faveur de la catégorie en dessous.

Proposer le partage de la pénurie des promotions au choix dans les corps supérieurs n'est pas acceptable (les Adjoints administratifs et les adjoints d'animation méritent un meilleur traitement).

L'Administration, qui laissait croire à la filière administrative qu'elle était bien traitée en matière de promotions (de secrétaire administratif à attaché), nous apprend qu'elle peut encore faire mieux pour promouvoir les autres filières qui lui seraient rattachées par fusion. C'est donc avouer que les possibilités règlementaires n'ont pas été pleinement utilisées et que des efforts peuvent encore être consentis, malheureusement pas à destination des personnels administratifs, mais en faveur d'autres professionnels.

Les différences de traitement entre les corps de la catégorie B sont incohérentes et injustes, elles fragilisent l'équilibre de la réforme, alors même que celle-ci a suscité de nombreuses attentes en matière d'amélioration des carrières et donc du pouvoir d'achat.

Les personnels de catégorie B ne concourent-ils pas tous au bon fonctionnement du service public parisien ? Alors, traitons les tous avec un égal intérêt.

Ratios promus/promouvables.

Face aux propositions insuffisantes de l'Administration en matière de ratios promus/promouvables, **l'intersyndicale propose une mesure transitoire de 100% sur deux ans.** La mise en œuvre de la réforme doit en effet s'accompagner d'un geste significatif, qui permettrait de lever les blocages constatés dans de nombreux corps, liés à des promotions trop faibles depuis plusieurs années. Un tel geste constituerait de plus la démonstration d'une volonté réelle d'apporter des réponses à la question du pouvoir d'achat.

Et maintenant ?

Pour faire passer la première vague de mesures au CSAP de mars prochain, la DRH réunira de nouveau en février les organisations syndicales sur le contenu des projets de délibération des statuts particuliers des secrétaires administratifs, secrétaires médicales et sociales, personnels de maîtrise et infirmières.

L'UCP a demandé à rencontrer la DRH pour aborder les nombreux points qui doivent être améliorés, pour faire en sorte que la réforme de la catégorie B, qui doit constituer une avancée réelle, ne se traduise pas pour un sentiment de frustration général et ne devienne pas une occasion manquée.

Cette rencontre devrait se tenir prochainement, nous ne manquerons pas de vous en rendre compte.

Union des Cadres De Paris
2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45